Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
Sciences | Science

Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)

Compte rendu 2013/001

Région du Québec

Compte rendu de l'examen régional par des pairs portant sur l'évaluation des stocks de crabe commun des eaux côtières du Québec

5 février 2013
Institut Maurice Lamontagne

Président : Martin Castonguay
Rapporteure : Sonia Dubé

Institut Maurice Lamontagne
Pêches et Océans Canada
850, Route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli, Québec, G5H 3Z4

Avril 2013

Canada

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de consigner les principales activités et discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion. Il peut contenir des recommandations sur les recherches à effectuer, des incertitudes et les justifications des décisions prises pendant la réunion. Le compte rendu peut aussi faire l'état de données, d'analyses ou d'interprétations passées en revue et rejetées pour des raisons scientifiques, en donnant la raison du rejet. Bien que les interprétations et les opinions contenues dans le présent rapport puissent être inexactes ou propres à induire en erreur, elles sont quand même reproduites aussi fidèlement que possible afin de refléter les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'une indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur de la question pourrait entraîner des changements aux conclusions, notamment si des renseignements supplémentaires pertinents, non disponibles au moment de la réunion, sont fournis par la suite. Finalement, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien de consultation scientifique
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2013
ISSN 1701-1280

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2013. Compte rendu de l'examen régional par des pairs portant sur l'évaluation des stocks de crabe commun des eaux côtières du Québec; 5 février 2013. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2013/001.

SOMMAIRE

Ce document renferme le compte rendu de la réunion tenue dans le cadre du processus régional d'évaluation des stocks de crabe commun des eaux côtières du Québec suivant les saisons de pêche 2010 à 2012. Ce processus de revue a eu lieu le 5 février 2013 à l'Institut Maurice-Lamontagne, à Mont-Joli, et a réuni plus de vingt-cinq participants des domaines des sciences, de la gestion et de l'industrie. Ce compte rendu contient l'essentiel des présentations et des discussions tenues et fait état des principales recommandations et conclusions émises au moment de la revue.

Proceedings of the regional peer review meeting on the assessment of the rock crab in Quebec inshore waters;
February 5 2013

SUMMARY

This document contains the proceeding from the meeting held within the regional assessment process on rock crab stocks in Quebec's inshore waters following the 2010 to 2012 fishing season. This advisory process was carried out on February 5, 2013 at the Maurice-Lamontagne Institute, Mont-Joli. This meeting gathered more than twenty-five participants from sciences, management and industry. This proceeding contains the essential parts of the presentations and discussions held and relates the main recommendations and conclusions that were presented during the review.

INTRODUCTION

La région du Québec du Ministère des Pêches et des Océans (MPO) a la responsabilité de l'évaluation de plusieurs stocks de poissons et invertébrés exploités dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La plupart de ces stocks sont revus de façon périodique à l'intérieur d'un processus consultatif régional qui se déroule à l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli. Le présent document constitue le compte rendu de la réunion d'évaluation des stocks de crabe commun des eaux côtières du Québec, qui a eu lieu le 5 février 2013.

L'objectif de la revue était de déterminer si des changements sont survenus dans l'état de la ressource et s'ils nécessitent des ajustements aux plans de gestion en fonction de l'approche de conservation retenue avec comme but ultime de formuler un avis scientifique pour la gestion du stock de crabe commun des eaux côtières du Québec pour les saisons de pêche 2013 à 2015.

Ce compte rendu fait état des principaux points des présentations et des délibérations qui découlent des activités du comité régional des évaluations de stocks. La revue régionale est un processus ouvert à tout participant en mesure d'apporter un regard critique sur l'état des ressources évaluées. À cet égard, des participants de l'extérieur du MPO sont invités à contribuer aux activités du comité à l'intérieur du cadre de référence défini pour cette revue (Annexes 1 et 2). Le compte rendu fait également état des recommandations émises par l'assemblée.

CONTEXTE

Le président de la réunion, M. Martin Castonguay, souhaite la bienvenue aux participants et effectue un rappel des objectifs et du déroulement de la rencontre. La biologiste évaluatrice, Mme Louise Gendron, souligne l'apport des collaborateurs et présente le plan de la rencontre ainsi que le cadre de référence. Un point est prévu à l'ordre du jour afin de revoir une proposition concernant des points de référence, de manière à établir des règles de décision pour le futur. Mme Gendron expose quelques éléments sur la biologie et l'écologie du crabe commun, en traçant un parallèle avec le homard avec lequel il vit en sympatrie. Elle illustre également l'importance du crabe commun dans la diète du homard ainsi que dans celle de nombreuses espèces de poissons démersaux et du rôle fondamental de cette espèce dans la structure des écosystèmes côtiers. Puis, Mme Gendron aborde l'approche de conservation.

- Une première question de l'assemblée concerne la menace que représente le crabe vert pour le crabe commun et le homard. En fait, on précise qu'il existe deux souches de crabes verts, dont une souche plus agressive dans le golfe du Saint-Laurent qui pourrait avoir un impact sur les deux espèces.

Un portrait de la pêche est présenté par la biologiste. Soixante-dix-huit pêcheurs se répartissent entre les Îles-de-la-Madeleine, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, la baie-des-Chaleurs et la Côte-Nord. Les mesures de gestion varient d'une région à l'autre : saison de pêche, limite du nombre de casiers, limite des prises (quota), taille minimale. Les débarquements totaux en 2012 ont atteint 1 581 t. Ils sont à la baisse depuis 2009 alors qu'ils atteignaient 1 777 t. Les débarquements québécois représentent 22 % des captures mondiales de crabe commun.

Quelques commentaires et précisions sont apportés par les participants :

- L'un des points discutés concerne la non-déclaration des prises accessoires de crabe commun dans la pêche au homard. Ce droit est conféré dans la *Loi sur les pêches de l'Atlantique*, mais une révision réglementaire est actuellement en cours. Une évaluation des prises accessoires dans la pêche au homard, réalisée en 2011, a révélé des captures importantes de crabe commun, lesquelles peuvent être conservées à des fins de consommation personnelle ou comme appât.
- On mentionne que les débarquements de la pêche au crabe commun sont destinés à un marché de transformation de la chair (plats cuisinés, congelés), dont l'apport économique est appréciable. L'exportation se fait principalement aux États-Unis et en Asie.
- Le facteur d'équivalence entre les casiers standard (S) de 3' et ceux de 4' Gros (G) est le suivant : ratio S : G 1,66 :1,0. On précise que cette information est prise en compte dans le traitement des données.
- Suivant la présentation des captures mondiales de crabe de type *Cancer*, on précise que le dormeur du Pacifique n'est plus classé dans les *Cancer*.

MÉTHODOLOGIE

SOURCE DES DONNEES ET DESCRIPTION DES INDICATEURS

Les données qui permettent le calcul d'indicateurs proviennent de la pêche commerciale (journaux de bord, récépissés d'achat, échantillonnage à quai) et d'un relevé au chalut aux Îles-de-la-Madeleine fait pour le homard (1995-2012), mais où les prises de crabe commun sont aussi analysées. Les principaux indicateurs issus de la pêche sont les débarquements, l'effort de pêche, la prise par unité d'effort (PUE) et les structures de taille, tandis que les données de recherche fournissent des indices d'abondance (densités) et des structures de taille.

La biologiste apporte quelques précisions concernant le calcul des différents indicateurs. En ce qui concerne la PUE, Mme Gendron identifie les principales sources de variabilité pouvant intervenir, soit le temps d'immersion, la température, les lieux de pêche et le pêcheur. D'après l'expérience avec les thermographes, aucun effet saisonnier ne serait observé. Pour ce qui est des conditions de carapace, celles-ci demeurent difficiles à interpréter étant donné le fait qu'en septembre, au moment de la pêche, une partie des crabes ayant mué dans l'année (stade 2), sont passés au stade 3, et il n'est plus possible de les distinguer de ceux ayant mué l'année d'avant. De plus, il peut être difficile de discriminer les stades 2 et 3.

ANALYSE ET INTERPRETATION DES INDICATEURS

Pour chaque indice, la valeur de 2012 est comparée à la moyenne (± 0,5 écart-type) de la période de référence pour chaque région. On examine également la tendance depuis la dernière évaluation en comparant 2010-2012 à 2009.

Afin d'établir des règles de décision qui permettront d'émettre un avis sur l'état du stock dans le futur, il est proposé de déterminer des points de référence. Mme Gendron fait d'abord référence à un atelier tenu dans le cadre du Processus national de consultation scientifique (compte rendu 2010/051), où des points de référence ont été suggérés : point de référence supérieur (PRS) : 0,8 x moyenne de référence; point de référence limite (PRL) : 0,4 x moyenne de

référence. Mme Gendron propose d'utiliser – 0,5 écart-type de la moyenne de référence pour le PRS, le PRL étant indéterminé pour le moment.

La discussion qui suit concerne la proposition de Mme Gendron :

- Comme le précise Mme Gendron, le PRS proposé correspond à la limite inférieure de la moyenne et inclut les deux tiers des données. Il se situe au-delà du PRS suggéré dans le cadre de l'atelier national de 2010 (0,8 x moyenne de référence), ce qui permet de réagir plus rapidement dans le cas d'une baisse du stock.
- Bien que les membres de l'assemblée considèrent important de pouvoir réagir rapidement, ils sont toutefois préoccupés par la variabilité associée à cette valeur. La plupart des participants sont d'avis que le point « 0,8 x moyenne de référence » serait plus constant.
- On s'interroge au sujet de la période de référence à utiliser, qui doit représenter une période de stabilité. Dans le cas présenté (12EP), on juge que la période 2003-2009 serait plus appropriée.
- Quant à l'établissement d'un PRL, il importera de tenir compte du fait que le crabe commun, en plus d'être une ressource pour les pêcheurs, joue un rôle important dans la diète du homard et apparaît fondamental dans le maintien des liens trophiques. On rappelle que le PRL est parfois associé au point le plus bas de la série, ce qui ne pourrait s'appliquer dans le cas du crabe commun puisque le point le plus bas ne réfère pas à un niveau critique.
- Cette discussion permet de faire évoluer la réflexion concernant les points de référence. Toutefois, aucune décision formelle n'a été prise pour le moment.
- On convient du fait que la PUE constitue l'indicateur principal. C'est cet indice qui devra être examiné en fonction des points de référence. Quant à la taille moyenne, elle constitue un indicateur secondaire.

LIGNES DIRECTRICES POUR LES AVIS (RÈGLES DE DÉCISION)

Les règles de décision sont présentées par la biologiste et commentées par l'assemblée :

- Dans le cas où la PUE ≥ PRS, on rappelle qu'il avait été décidé de recommander le statu quo, étant donné l'incertitude associée aux prises accessoires par les homardiers.
- Dans le cas où la PUE < PRS depuis la dernière évaluation, mais sans tendance, les participants s'inquiètent d'un délai de réaction trop long si l'on recommande un statu quo, étant donné le cycle d'évaluation aux trois ans, ce qui nous amènerait dans ce cas-ci à 6 ans.
- Dans le cas où la PUE < PRS, mais d'une tendance à la baisse depuis plus d'un cycle d'évaluation, une réduction des quotas est proposée. Cette réduction serait proportionnelle à l'écart entre la moyenne des PUE des trois dernières années et la PUE de référence. Toutefois, si la PUE de la dernière année était très basse, le fait de considérer les trois dernières années pourrait atténuer l'importance de ce dernier point. Certain jugent qu'il faut considérer le pire cas dans le contexte d'une approche de précaution. De plus, on ne sait pas si la moyenne des trois dernières années influence la moyenne des trois années suivantes, considérant que le crabe commun reste peu longtemps dans la pêche.

- Suivant cette réflexion préliminaire sur les points de référence et les règles de décision, on poursuit avec l'évaluation du stock.

ÉVALUATION DE LA RESSOURCE

Mme Gendron passe en revue l'ensemble des indicateurs de l'état du stock pour chaque région : Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, suivi d'un sommaire par région et de recommandations.

GASPÉSIE

Indicateurs pour la Gaspésie

En Gaspésie, depuis 2010, les débarquements de crabe commun provenant de la pêche dirigée sont limités par des quotas. Dans Gaspé-sud, les quotas n'ont été atteints qu'en 2010 et dans 12EP seulement. En 2012, entre 48 et 90 % des quotas ont été atteints. Les débarquements ont diminué de 26 % dans Gaspé-Sud au cours des trois dernières années, passant de 621 t en 2009 à 457 t en 2012. Les baisses sont attribuables à une diminution de l'effort de pêche. Dans Gaspé-Nord, de 2010 à 2012, le quota de 250 t a été atteint et même dépassé dans 12D4-D7. Le quota de 150 t dans 17-12D3 a été atteint en 2010 et 2012, mais seulement à 70 % en 2011, en raison d'une diminution du nombre de pêcheurs actifs.

Dans Gaspé-Sud, les taux de capture ont été à la hausse depuis 2009 dans 12EP, 12QX et 12Y et en 2012, les valeurs étaient les plus élevées depuis 2001, à 8,3, 7,4 et 10,2 kg/casier respectivement. Bien que les taux de capture aient baissé dans 12Z de 2010 à 2012 par rapport à 2009, ils sont néanmoins demeurés égaux à la moyenne 2001-2011, qui est de 13,4 kg/casier. Dans Gaspé-Nord, en 2012, les taux de capture étaient 32 et 5 % plus élevés qu'en 2009 dans 12D4-D7 et dans 17-12D1-D3 respectivement. En 2012, pour ces deux secteurs, les PUE étaient de 14,9 et 7,9 kg/casier en 2012, soit des valeurs supérieures aux moyennes 2004-2011.

Dans Gaspé-Sud, depuis 2009, la taille moyenne et la taille au 90e centile sont demeurées assez stables dans 12EP, 12QX et 12Z et ont augmenté d'environ 3 mm dans 12Y. En 2012, les tailles moyenne et au 90e centile étaient de 111-112 mm et 120-121 mm dans 12EP, 12QX et 12Y et de 113 mm et 122 mm dans 12Z. Les tailles moyennes observées en 2012 étaient en général semblables aux moyennes 1995-2011.

Dans Gaspé-Nord, dans 12D4-D7, la taille moyenne et la taille au 90e centile ont baissé de manière marquée depuis 2009. En 2012, la taille moyenne était de 112,8 mm, soit 3 mm sous la valeur de 2009 et de la moyenne 2005-2011. La taille au 90e centile était de 121 mm en 2012, soit 5-7 mm inférieure à ce qui était observé au milieu des années 2000. Ces baisses récentes poursuivent une tendance amorcée en 2006. La situation est par contre stable dans 17-12D3 et en 2012, la taille moyenne était de 119,6, ce qui est semblable à 2009 et à la moyenne de 2005-2011. La taille au 90e centile était plus élevée en 2011 et 2012 (130-131 mm) qu'entre 2005 et 2010 (128-129 mm).

Suivant la présentation des indicateurs, quelques questions et commentaires sont formulés par les participants.

Gaspé-Sud (12EP)

- On convient que le nombre limité de pêcheurs ne permet pas de raffiner davantage l'information pour cette zone.
- D'après certains participants, il est difficile de tirer une conclusion sur la structure de taille, car on l'associe probablement au déplacement des pêcheurs.
- On s'interroge également sur l'interprétation de la hausse de la PUE, qui semble aussi associée à la variabilité dans les sites de pêche. Selon certains, elle ne reflète aucunement la biomasse.

Baie-des-Chaleurs (12QX, 12Y, 12Z)

- De façon générale, on observe peu de crabes de taille sous-légale à quai.
- On précise qu'il s'agit d'une pêche compétitive, mais qu'il existe une forte demande pour un mode de gestion par quota individuel (QI).

Gaspé-Nord (12D, 12D4-D7, 17-12D1-D3)

- Une préoccupation est soulevée concernant la diminution de la taille moyenne dans 12D4-D7. On rappelle que la pression de pêche dans ce secteur est importante.
- On s'interroge également sur la possibilité qu'un recrutement puisse expliquer cette réduction de la taille moyenne. On juge que les données sur les états de carapace sont difficilement interprétables, en raison du passage de la catégorie 2 à 3 en cours de saison. Il est difficile d'utiliser ces données pour nous éclairer à ce sujet.
- Certains participants se questionnent au sujet de la recommandation visant à réduire le prélèvement de 10 % dans cette zone, en se basant uniquement sur la réduction de la taille moyenne.
- Toutefois, on s'entend sur le fait que l'abondance des crabes de grande taille (> 130 mm) s'est érodée au cours des dernières années et que cela s'avère suffisamment préoccupant pour réduire le prélèvement dans cette zone.

Recommandations pour la Gaspésie

Les indicateurs suggèrent un faible impact de la pêche sur les populations, ce qui est conforme aux objectifs de conservation. L'instauration de quotas en 2010 en Gaspésie a permis d'éliminer le problème de l'effort latent. Il n'est pas possible toutefois de déterminer si les quotas établis permettent de maintenir le stock à un niveau d'exploitation modéré puisque l'effort de pêche a diminué depuis 2009 et les quotas n'ont pas toujours été atteints. Dans ce cas, il est recommandé de maintenir les niveaux de prélèvement actuels.

Par contre, dans 12D4-D7, l'abondance de crabes de grande taille (> 130 mm) s'est érodée au cours des dernières années, ce qui se traduit par une diminution de taille moyenne. Ceci pourrait refléter une pression de pêche trop forte si bien qu'en conséquence, il est recommandé de diminuer le prélèvement de 10 % dans cette zone.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Indicateurs pour les Îles-de-la-Madeleine (12ABC)

Pêche commerciale

En 2012, aux Îles-de-la-Madeleine, les débarquements de crabe commun provenant de la pêche dirigée ont atteint 565 t. Depuis 2009, le quota de 636 t n'est pas atteint, malgré un effort de pêche soutenu. Il n'y a pas eu de pêche accessoire par les homardiers depuis 2008.

Les taux de capture ont continué à diminuer après 2009. Ils étaient à la baisse depuis 2004. En 2012, les PUE dans 12A, 12B et 12C étaient 38, 31 et 29 % sous la moyenne de 1998-2011 respectivement. Au cours des dernières années, la différence entre les rendements des gros et des petits casiers a diminué.

Les tailles moyennes des crabes communs débarqués sont demeurées assez stables depuis 1997 dans les trois secteurs, autour de 123 mm dans 12A, 124 mm dans 12B et 120 mm dans 12C. La proportion de gros crabes est demeurée élevée dans les trois secteurs.

Des commentaires et des suggestions concernant les indicateurs présentés sont émis par les participants.

- On précise qu'il s'agit d'une pêche en quota individuel. Les conditions et compositions de permis demeurent assez complexes.
- On rappelle qu'une limitation des débarquements a déjà été faite par l'usine en 2009 et 2010. Au cours de ces années, la pêche a été un peu moins intensive. On mentionne qu'il n'y a aucune activité de pêche le dimanche, ce qui peut affecter le temps d'immersion.
- Une discussion a lieu sur les causes pouvant expliquer la diminution des PUE depuis 2004, considérant que les structures de taille sont demeurées stables. L'assemblée juge que cette baisse des PUE est possiblement associée à autre chose que la pêche, mais elle reflèterait bien une diminution de la ressource. Les fortes biomasses de homard sont ciblées comme cause potentielle.
- On note que la différence dans la PUE entre les gros et les petits casiers a diminué les dernières années. La convergence des deux types de casiers indiquerait une déplétion de la ressource et non un changement de comportement des pêcheurs.

Relevé de recherche

Une stabilité dans les structures de taille est également observée dans le relevé au chalut depuis 2001 dans 12A et 12B. Les indices de recrutement (crabes une mue avant la taille commerciale) sont parmi les plus faibles de la série, suggérant un faible recrutement à court terme.

- Certains participants jugent qu'il serait intéressant de tenter une estimation d'abondance de la biomasse, même si l'on sait qu'elle serait minimale. Toutefois, étant donné que le chalut présente une faible capturabilité, cette avenue ne permettrait pas de bien évaluer la biomasse.
- On remarque deux modes dans la structure de taille, qui seraient probablement liés à une hétérogénéité dans la sélection d'habitat en fonction de la taille.

- Dans les graphiques illustrant la densité, il convient d'intégrer l'année 2005 malgré l'absence de données.
- On rediscute des causes potentielles de la diminution de l'abondance du crabe commun. On reconnaît que la pêche aurait, actuellement, peu d'impact sur le stock. La stabilité des structures de taille abonde aussi dans ce sens.
- Selon l'avis de l'assemblée, la gestion de cette ressource devrait tenir compte de l'importance du crabe pour le homard. Il s'agit d'une espèce fourragère importante. Ainsi, une diminution de la pression de pêche apparaît souhaitable.
- Il importe aussi de considérer l'incertitude associée aux prises accessoires de crabe commun dans la pêche au homard.
- Il faut aussi s'assurer de maintenir de bons géniteurs, mais on ne semble pas trop inquiet à ce sujet, car il y aurait sans doute assez de mâles pour le nombre de femelles. Il serait cependant intéressant d'examiner de plus près ce qu'il advient des femelles.

Recommandations pour les Îles-de-la-Madeleine

La diminution des rendements observée dans les trois secteurs, confirmée par le relevé au chalut dans 12A et 12B depuis le milieu des années 2000 indique une baisse de l'abondance du crabe commun. Les causes en sont inconnues quoique l'augmentation de l'abondance du homard, qui est un prédateur important du crabe commun, soit une hypothèse. Par contre, les structures de taille sont restées stables, ce qui suggère que jusqu'à maintenant, la pêche n'a pas eu d'effets notables sur le stock, bien que les taux d'exploitation aient augmenté.

Cependant, le stock est en diminution et il n'y a aucune indication de hausse de recrutement. En conséquence, afin de minimiser les risques d'une augmentation accrue des taux d'exploitation qui pourraient tronquer les structures de tailles, il est recommandé de diminuer les quotas dans les trois zones proportionnellement à l'écart entre la moyenne des PUE des trois dernières années et la PUE moyenne de la série. Cela signifie des diminutions de l'ordre de 25 %.

CÔTE-NORD ET ANTICOSTI

Indicateurs pour la Côte-Nord et Anticosti (16A-G)

En 2012, les débarquements de crabe commun sur la Côte-Nord ont atteint 153 t, soit 7 % de moins qu'en 2009 et que la moyenne de 2004 à 2011 (165 t). Il n'y a pas eu de pêche dans 16C ou 16E (Anticosti) depuis 2008. En 2012, les débarquements provenaient uniquement de 16B et 16D dans des proportions de 74 et 26 % respectivement. Mis à part une baisse en 2010, l'effort de pêche a été assez constant depuis 2005 dans 16B et 16D.

En 2012, dans 16B, la PUE (8,9 kg/casier) était supérieure de 37 % à la moyenne de 2004 à 2011 (6,5 kg/casier). Dans la zone 16B1 créée en 2010 les PUE de 2011 et 2012 étaient de 8,8 et 7,8 kg/c respectivement. En 2012, la PUE dans 16D était de 7,5 kg/casier, ce qui est 10 % plus élevé que la moyenne de 2004-2011.

La taille moyenne et l'abondance de gros crabes ont augmenté dans 16B depuis 2009, après une diminution importante entre 2006 et 2009. En 2012, la taille moyenne était de 113 mm, ce qui correspond à la moyenne de 2004 à 2011.

Dans 16D, après une période assez stable de 2004 à 2010, la taille moyenne a légèrement baissé en 2011 et 2012. Il y a aussi eu une légère baisse du nombre de gros crabes. Ces deux points seront à surveiller dans le futur.

Quelques commentaires sont apportés par les participants.

- On rappelle qu'il s'agit d'une pêche exploratoire. Il y a toutefois un intérêt de se diriger vers une permanence des permis.
- On souligne qu'une nouvelle zone a été créé (16B1) en 2010 afin de réduire la pression de pêche dans la baie de Sept-Îles.
- On rappelle qu'il y a eu une fermeture de l'usine en 2010 et 2011, ce qui a pu affecter les débarquements.
- Afin de tenir compte de l'effort latent, qui préoccupe certains participants, une recommandation a été formulée quant à l'instauration d'un plafond sur les captures.
- On mentionne que l'effet des zones refuges sur le stock de crabe commun n'a pas été évalué.

Recommandations pour la Côte-Nord

La pêche au crabe commun sur la Côte-Nord a réellement pris son essor en 2004, mais n'a été poursuivie de façon soutenue que dans 16B et 16D. Dans ces deux secteurs, les indicateurs suggèrent qu'il pourrait y avoir une pêche soutenue à un niveau ne dépassant pas celui observé dans le passé.

Ainsi, afin d'assurer la durabilité d'une activité qui pourrait devenir permanente, il est recommandé d'instaurer un plafond sur les captures qui ne dépasserait pas la moyenne des cinq dernières années, soit 100 t dans 16B, réparties également entre 16B1 et le reste de la zone 16B, et 40 t dans 16D.

À l'instar des autres secteurs de pêche au crabe commun au Québec, il est recommandé d'instaurer des aires de protection correspondant à environ 15 % du territoire pêché.

SOMMAIRE POUR LE QUEBEC

Mme Gendron présente les faits saillants et les recommandations pour l'ensemble du Québec. Aucun commentaire n'est formulé par l'assemblée. Il semble y avoir consensus sur les faits et recommandations présentés.

Recommandations pour le Québec

Depuis 2009, les taux de capture sont demeurés au-dessus ou près des moyennes historiques en Gaspésie et sur la Côte-Nord. Cependant, ils ont encore diminué aux Îles-de-la-Madeleine et en 2012, ils étaient 33 % sous la moyenne de 1998-2011. Il est donc recommandé d'abaisser les quotas aux Îles-de-la-Madeleine.

Dans la plupart des régions, les structures de taille et les tailles moyennes sont demeurées stables depuis plusieurs années. Cependant, ce n'est pas le cas dans le secteur est de Gaspé-Nord où une diminution de la taille moyenne et de l'abondance de gros crabes a été observée depuis 2006. Il est recommandé d'abaisser les quotas dans ce secteur.

La pêche sur la Côte-Nord dans 16B et 16D se développe bien et les indicateurs sont demeurés stables depuis plusieurs années. La pêche pourrait devenir permanente. Il est recommandé de fixer un plafond sur les prises à un niveau équivalent à celui des années où la productivité a été soutenue.

Pour l'ensemble du Québec, il est recommandé de ne pas augmenter l'intensité de la pêche dirigée étant donné le contexte d'incertitude lié à la possibilité qu'ont les pêcheurs de homard de conserver les prises accessoires de crabe commun sans que celles-ci puissent être totalement contrôlées.

Finalement, afin d'évaluer l'impact de la pêche au crabe commun sur l'écosystème, il est recommandé de recenser les captures accessoires de la pêche dirigée au crabe commun.

MISES A JOUR

Aucune mise à jour ne sera effectuée entre les évaluations prévues aux trois ans.

PRIORITÉS DE RECHERCHE

En ce qui a trait aux priorités de recherche, quatre volets sont soulevés : les trajectoires de croissance, l'indice du taux d'exploitation, le suivi des zones refuges et le développement d'une approche de précaution.

ANNEXES

1- LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Affiliation
Adam, Jérome	AGHAMM
Archambault, Diane	MPO – Science
Autef, Sandra	MERINOV
Bourdages, Hugo	MPO - Science
Brulotte, Sylvie	MPO - Science
Castonguay, Martin	MPO – Science
Couillard, Catherine	MPO – Science
Courtemanche, David	MPO – Gestion des pêches (Tél.)
Cyr, Charley	MPO - Science
Dallaire, Jean-Paul	MPO - Science
Desgagnés, Mathieu	MPO - Science
Dubé, Sonia	MPO - Science
Gauthier, Johanne	MPO - Science
Gendron, Louise	MPO – Science
Goudreau, Patrice	MPO – Science
Gosselin, Serge	MPO - Science
Lambert, Jean	MPO – Science
Légaré, Benoît	MPO – Science
Maltais, Domynick	MPO – Science
Morisset, Jean	MPO – Gestion des pêches (Tél.)
Morneau, Renée	MPO – Science
Richard, Josée	MPO – Gestion
Sainte-Marie, Bernard	MPO – Science
Savard, Gilles	MPO – Science
Savard, Louise	MPO – Science
Trottier, Steve	MPO – Science

2- CADRE DE REFERENCE

ÉVALUATION DES STOCKS DE CRABE COMMUN DES EAUX CÔTIÈRES DU QUÉBEC

Examen par des pairs régional – région du Québec

5 février 2013
Mont-Joli, Québec

Président : Martin Castonguay

Contexte

Au Québec, l'exploitation commerciale du crabe commun a débuté en 1988, mais ce n'est qu'à partir de 1995 que la pêche a pris un réel essor, tout d'abord dans le sud de la Gaspésie (12E-Z) et aux Îles-de-la-Madeleine (12A-C), ensuite le long de la rive nord de la Gaspésie (12D et 17) et, depuis 2004, sur la Côte-Nord et au nord de l'île d'Anticosti (16B-E).

La pêche est gérée par une limitation de l'effort. Le nombre de permis, le nombre et la grosseur des casiers ainsi que la saison de pêche sont limités. De plus, les prises sont limitées par des quotas individuels aux Îles-de-la-Madeleine et jusqu'en 2008, par un quota global dans les zones 12Y et 12Z. Une taille minimale de capture a été fixée à 102 mm (largeur de carapace), ce qui en fait une pêche dirigée exclusivement sur les mâles. La tenue de journaux de bord est obligatoire.

À la demande de la direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture, l'évaluation de la ressource se fait aux trois ans depuis 2007. La dernière revue des stocks de crabe commun remonte à 2010. Le but de la revue est de déterminer si des changements sont survenus dans l'état de la ressource et s'ils nécessitent des ajustements aux plans de gestion en fonction de l'approche de conservation retenue.

Objectifs

Formuler un avis scientifique sur les mesures de gestion en vigueur pour les stocks de crabe commun des eaux côtières du Québec (unités de gestion 12, 16 et 17) pour les saisons de pêche 2013 à 2015. Cet avis comprendra :

- Les conclusions d'une évaluation de l'état des populations de crabe commun des unités de gestion 12 de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 17 de la Gaspésie et 16 de la Côte-Nord depuis 2009 basée sur les données suivantes, pour les années 2010 à 2012 :
    - les statistiques de la pêche commerciale ;
    - l'effort et les PUE ;
    - les structures de taille.
- L'identification et la priorisation de travaux de recherche à considérer pour le futur
- Les perspectives et/ou recommandations sur les mesures de gestion en vigueur aux Îles-de-la-Madeleine, en Gaspésie et sur la Côte-Nord pour les saisons de pêche de 2013 à 2015.

Publications prévues

- Avis scientifique
- Compte rendu
- Document(s) de recherche

Participation

- Pêches et Océans Canada (MPO) (Secteur des Sciences et de la Gestion des écosystèmes et de la Pêche)
- Industrie de la pêche
- Représentants provinciaux
- Communautés ou organisations autochtones